



RCS : BRIEY

Code greffe : 5401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIEY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00132

Numéro SIREN : 794 749 358

Nom ou dénomination : HOLDING GAMA

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2013 sous le numéro de dépôt 677

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BRIEY

4 Rue du Maréchal Foch-
Palais de Justice-BP 20083
54153 Briey Cedex

03.82.46.15.04

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET CPA
103 rue de Paris
54440 Herserange

V/REF :

N/REF : 2013 B 132 / 2013-A-677

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BRIEY certifie qu'il a reçu le 26/09/2013, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux apports en date du 26/09/2013

Concernant la société

HOLDING GAMA
Société par actions simplifiée à associé unique
65 rue de Lorraine
54135 Mexy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-677 le 26/09/2013

R.C.S. BRIEY 794 749 358 (2013 B 132)

Fait à BRIEY, le 26/09/2013,
LE GREFFIER



Société par actions simplifiée
HOLDING GAMA
65 rue de Lorraine
54135 MEXY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Sur la valeur des titres de la Sarl
HARDY STORES ET FERMETURES
devant être apportés par
par Monsieur David HARDY
à la Sas HOLDING GAMA

Jean-Pierre Le Bris

1, avenue Catinat
78600 MAISONS-LAFFITTE

Société par actions simplifiée
HOLDING GAMA
65 rue de Lorraine
54135 MEXY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'associé unique de la société **HOLDING GAMA**, en date du 4 septembre 2013 concernant l'opération d'apport de titres de la société **HARDY STORES ET FERMETURES**, société à responsabilité limitée à la société **HOLDING GAMA** détenue par la personne physique Monsieur David HARDY, j'ai établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu par l'article L 225-147 et R 225-136, sur renvoi de l'article L 227 du Code de commerce.

La valeur de l'apport a été arrêtée dans le contrat d'apport signé par le détenteur de titres et le représentant de la société bénéficiaire de l'apport selon le contrat d'apport de titres en date du 20 septembre 2013.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission ; ces diligences ont consisté à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport augmentée éventuellement de la prime d'apport.

A l'issue de mes travaux, je vous rends compte de ma mission par le présent rapport.

Il sera successivement abordé les points suivants :

- I. Présentation de l'opération et description des apports
- II. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
- III. Conclusion



I – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1 – EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

- 1.1 Présentation de l'apport envisagé
- 1.2 Présentation de la société objet de l'apport de titres
- 1.3 Présentation de la société bénéficiaire
- 1.4 But de l'opération
- 1.5 Propriété, jouissance et conditions
- 1.6 Régime juridique
- 1.7 Régime fiscal

2 – NATURE, EVALUATION et REMUNERATION DES APPORTS

- 2.1 Nature et évaluation des apports
- 2.2 Nantissement des titres objet de l'apport
- 2.3 Rémunération des apports

1 – EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

1.1 - Présentation de l'apport envisagé

Monsieur David HARDY, demeurant, 29 rue Saint Exupéry 54135 MEXY, de nationalité française, marié sous le régime de la communauté légale se propose d'apporter en pleine-propriété 105 parts de la société **HARDY STORES ET FERMETURES** sur les 105 parts qu'il détient en direct. Le capital de la société **HARDY STORES ET FERMETURES**, est composé de 150 parts de même catégorie.

Cet apport sera fait au bénéfice de la société **HOLDING GAMA.**, présentée ci-après.

1.2 - Présentation de la société objet des apports de titres

La société HARDY STORES ET FERMETURES, est une Société à responsabilité limitée au capital social de 30.000 €, divisé en 150 actions, de 200 € de valeur nominale.

Son siège social est situé : LONGLAVILLE 54810, 1 avenue du Luxembourg.

Elle a pour objet l'équipement de la baie, la vente et la communication de toutes fermetures, ainsi que tous produits se rattachant à cette activité
Plus généralement, la société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Son exercice social se termine le 31 décembre de chaque année.

Elle est immatriculée au RCS de Briey sous le numéro 484.922.067.

ju

1.3 - Présentation de la société bénéficiaires des apports de titres

La société **HOLDING GAMA**, est une Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros, divisé en 20 actions, de même catégorie de 100 euros de valeur nominale.

Son siège social est situé : 65 rue de Lorraine, 54135 MEXY.

La société a pour objet,

- La prise de participations minoritaires ou majoritaires ou d'intérêts dans toutes sociétés françaises ou étrangères, commerciales, artisanales, industrielles, financières ou civiles, par tous moyens et en particulier par acquisition de titres du capital ou souscription au capital de sociétés existantes ou à constituer, par apports en nature ou en numéraire
- La gestion de ses participations,
- La prestation de services, de conseil et d'assistance dans les domaines administratifs, organisationnels, de gestion, de direction commerciale ou financière, les conseils et études dans ces domaines en faveur des filiales et sous-filiales,
- La réalisation d'opérations de trésorerie autorisée par le code monétaire et financier avec les sociétés filiales et sous-filiales,
- Etc.

Son exercice social se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social sera clos le 31 décembre 2014.

Elle est immatriculée au RCS de Briey sous le numéro 794.749.358.

1.4 - But de l'opération

Cette opération d'apport a pour objectif de permettre à la société **HOLDING GAMA** de détenir 105 parts sur les 150 parts composant le capital social de la société à responsabilité limitée **HARDY STORES ET FERMETURES**, soit un pourcentage de 70,00 %.

1.5 - Propriété, jouissance et conditions

La société **HOLDING GAMA**, bénéficiaire, aura la propriété des titres apportés et la jouissance des biens et droits inclus dans l'apport à partir de la date d'effet de l'apport, soit la date de l'assemblée générale d'approbation des apports.

Elle aura notamment droit à tout dividende dont la distribution pourra être décidée postérieurement à cette date.

Juy

1.6 - Régime juridique

Il s'agit d'une opération d'apport de titres d'une société à une autre société, réalisée par une personne physique.

En rémunération de l'apport consenti, la société bénéficiaire augmentera son capital.

1.7 - Régime fiscal

L'apporteur Monsieur David HARDY a déclaré qu'il relève du régime de report d'imposition automatique issu de la loi 2012-1510 du 29 décembre 2012, article 18. La société **HARDY STORES ET FERMETURES** et la société **HOLDING GAMA** sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

Conformément à l'article 810 du CGI, le présent apport de titres étant réalisé à titre pur et simple, l'opération donnera lieu à la perception du droit fixe.

Ju

2 - NATURE, EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

2.1 - Nature et évaluation des apports

L'apport effectué par Monsieur David HARDY est composé de 105 parts de la société à responsabilité limitée **HARDY STORES ET FERMETURES** sur un total de 150 parts composant le capital social de ladite société,

Cet apport est effectué pour une valeur de 6.666,66 € par part. Ceci donne pour les 150 parts composant le capital social de la société à responsabilité limitée **HARDY STORES ET FERMETURES**, une valeur globale de 1.000.000,00 €.

Le montant total des apports de 105 parts de la société **HARDY STORES ET FERMETURES** s'élève à 700.000 €.

2.2 - Nantissement des titres objet de l'apport

Les documents mis à ma disposition ne font mention d'aucun nantissement des titres apportés.

2.3 - Rémunérations des apports

Les actions de la Société par actions simplifiée **HOLDING GAMA** créée le 2 aout 2013 sont évaluées, pour le calcul du rapport d'échange à leur valeur de 100 €, par action dont le nominal est de 100 €.

En rémunération de l'apport global de 700.000 €, la société **HOLDING GAMA** devra créer 7.000 actions nouvelles de 100 € de nominal chacune, émises au pair attribuées en totalité à Monsieur David HARDY.

A l'issue de cette opération, le capital social de la société **HOLDING GAMA** sera porté de 2.000 € à 702.000 €. Le capital de 702.000 € sera composé de 7.020 actions ayant chacune un nominal de 100 €.

JM

3 – DILIGENCES ET APPRECIATION DES COMMISSAIRES AUX APPORTS

1 – DILIGENCES ACCOMPLIES

2 – APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

3 – AVANTAGES PARTICULIERS

1 - DILIGENCES ACCOMPLIES

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité de l'actif apporté,
- apprécier la valeur de l'apport et s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée,
- vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions sociales à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Mes diligences ont notamment consisté à :

- prendre contact avec le cabinet de conseils en charge de cette opération, qui en plus des informations juridiques m'a communiqué les documents comptables relatifs aux sociétés concernées par l'opération,
- me faire préciser et comprendre les motifs de cette opération,
-
- examiner le projet de contrat d'apport et les différents documents juridiques concernant l'apport,
- m'assurer de la propriété des titres de la société à responsabilité limitée **HARDY STORES ET FERMETURES** par l'apporteur et de la prise en compte des conditions de leur cessibilité,
-
- m'assurer qu'aucun fait significatif n'était intervenu depuis le début de l'exercice 2013, qui remette en cause la faisabilité de l'opération ou affecte de façon significative le patrimoine de la société **HARDY STORES ET FERMETURES**.
- analyser la pertinence des critères retenus pour la détermination de la valeur d'apport.
- Obtenir une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société **HARDY STORES ET FERMETURES**



2 - APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

La valeur globale des apports me paraît raisonnablement appréciée eu égard aux éléments ci-après :

En date du 2 septembre 2013 un rapport sur la valeur de la société à responsabilité limitée **HARDY STORES ET FERMETURES** a été établi par un professionnel de la valorisation des entreprises. Le cabinet en charge de cette mission était averti que son travail devait servir de base à une opération de restructuration du capital. Les méthodes mises en application sont traditionnelles pour ce genre de travail. Elles n'appellent pas de remarque particulière

La différence entre la valorisation selon la méthode de « la valeur d'activité » 1.244.340 € et la valorisation selon la méthode de « la valeur des titres » 945.000 € est due à l'importance de l'ensemble des actifs et des passifs considérés comme non nécessaires à l'exploitation. Soit une somme de 450.055 €.

Compte tenu de l'importance des actifs et des passifs considérés comme non nécessaires à l'exploitation, par prudence les parties ont convenu de ramener forfaitairement la valorisation au chiffre moyen de 1.000.000 €

A ce jour aucun événement significatif n'est intervenu qui modifie de façon importante la valeur de la société à responsabilité limitée **HARDY STORES ET FERMETURES**.

L'évaluation des apports n'appelle pas d'observation de ma part.

3 - AVANTAGES PARTICULIERS

À ma connaissance, aucun avantage particulier n'est attaché aux actions de la société **HOLDING GAMA** créées dans le cadre de cet apport.

4 - SITUATION DES APORTEURS A L'ISSUE DE L'OPERATION D'APPORT

Avant cette opération, Monsieur David HARDY détenait en direct 100 % du capital de la société **HOLDING GAMA**, et il détenait aussi en direct 70 % de la société **HARDY STORES ET FERMETURES**. A l'issue de cette opération d'apport, le pourcentage de détention de Monsieur David HARDY en direct dans le capital de la société **HOLDING GAMA** sera toujours de 100 %. Cette dernière détenant alors en direct 70,00 % de la société **HARDY STORES ET FERMETURES**

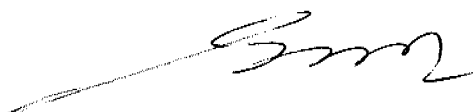
juj

III – CONCLUSION

CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des 105 actions en pleine propriété de la société à responsabilité limitée **HARDY STORES ET FERMETURES**, apportées à la société par actions simplifiée **HOLDING GAMA**, par Monsieur David HARDY s'élevant globalement à 700.000 €, n'est pas surévaluée et est au moins égale à l'augmentation du capital social de la société **HOLDING GAMA** bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Maisons-Laffitte
Le 26 septembre 2013



Jean-Pierre Le Bris
Commissaire aux apports